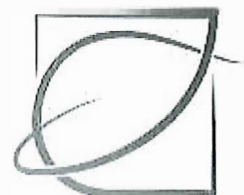




**Atelier
d'Aménagement et
d'Urbanisme**



VILLE DE
FONTENILLES

REQUALIFICATION DU SECTEUR MARCEL CLERMONT

COMMUNE DE FONTENILLES

DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS



OPI OFFICE
PROFESSIONNEL
DE
QUALIFICATION
DES
URBANISTES



Avril 2024






Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

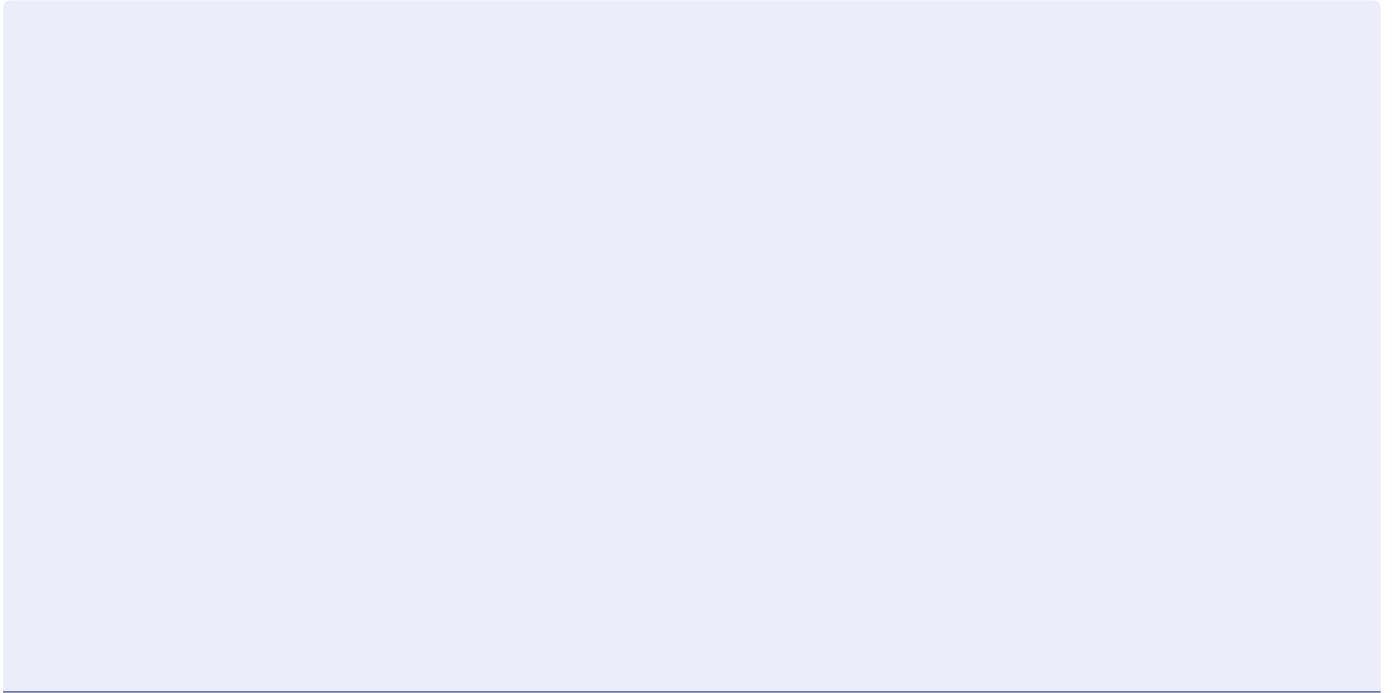
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

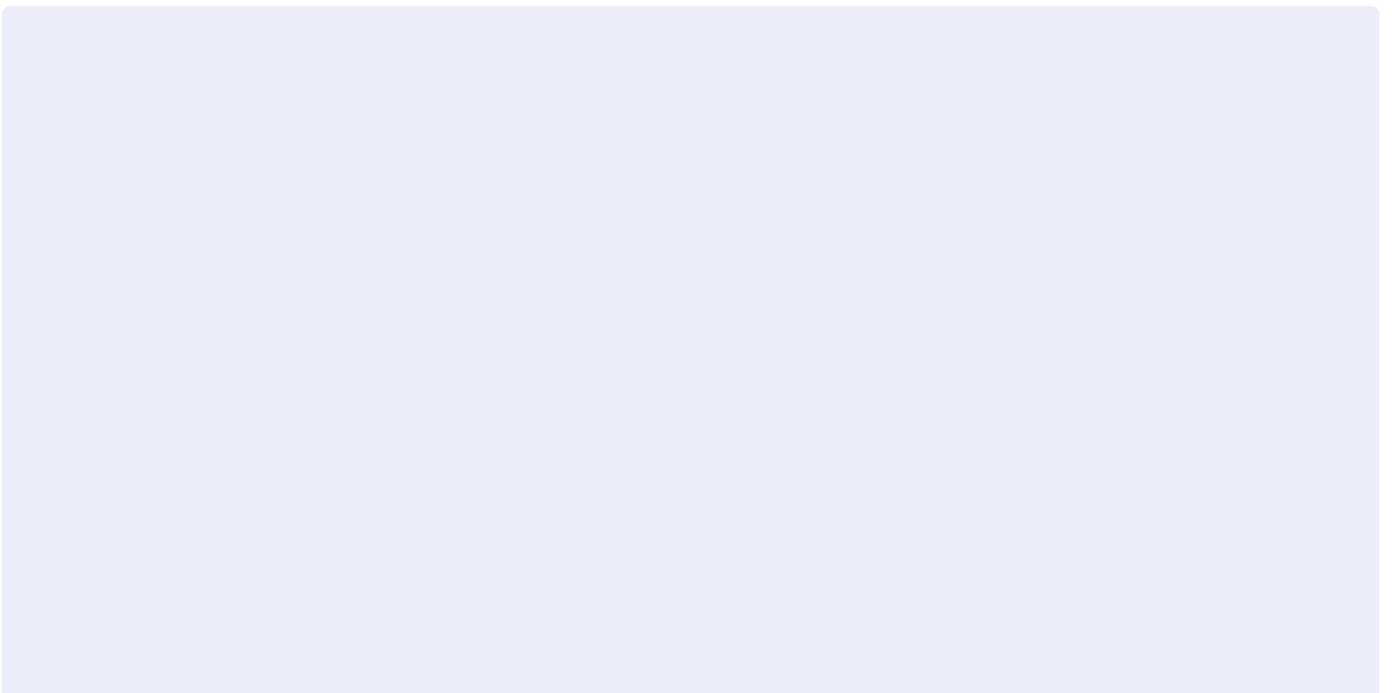
4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

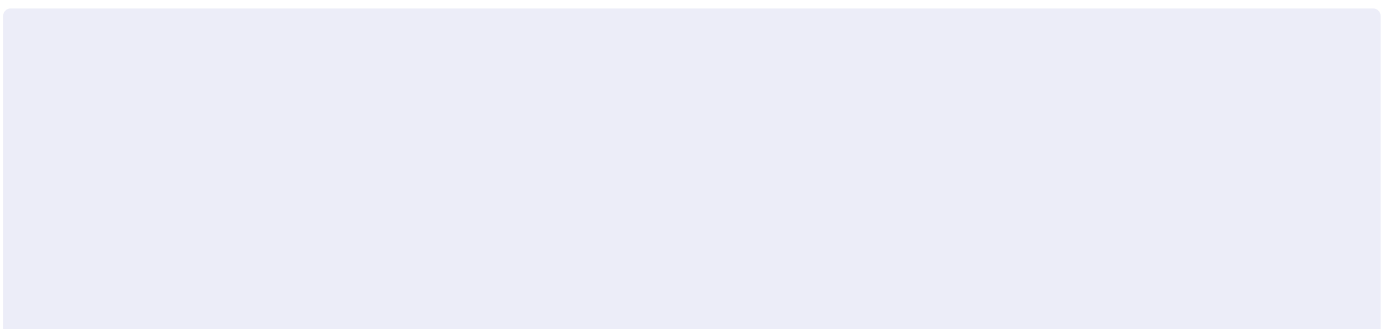


4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement



4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).



4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

i Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Notice environnementale volontaire	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom TOUNTEVICH

Prénom Christophe

Qualité du signataire Maire

À Fontenilles

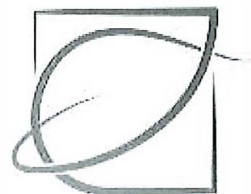
Fait le 24/04/2024



Signature du (des) demandeur(s)



**Atelier
d'Aménagement et
d'Urbanisme**



VILLE DE
FONTENILLES

REQUALIFICATION DU SECTEUR MARCEL CLERMONT

COMMUNE DE FONTENILLES

DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

Annexe 1 - CERFA n°14734



**OP
OU** OFFICE
PROFESSIONNEL
DE
QUALIFICATION
DES
URBANISTES

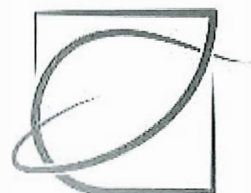


Avril 2024





**Atelier
d'Aménagement et
d'Urbanisme**



VILLE DE
FONTENILLES

REQUALIFICATION DU SECTEUR MARCEL CLERMONT

COMMUNE DE FONTENILLES

DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

Annexe 3 - Plan de situation



**OP
OU** OFFICE
PROFESSIONNEL
DE
QUALIFICATION
DES
URBANISTES



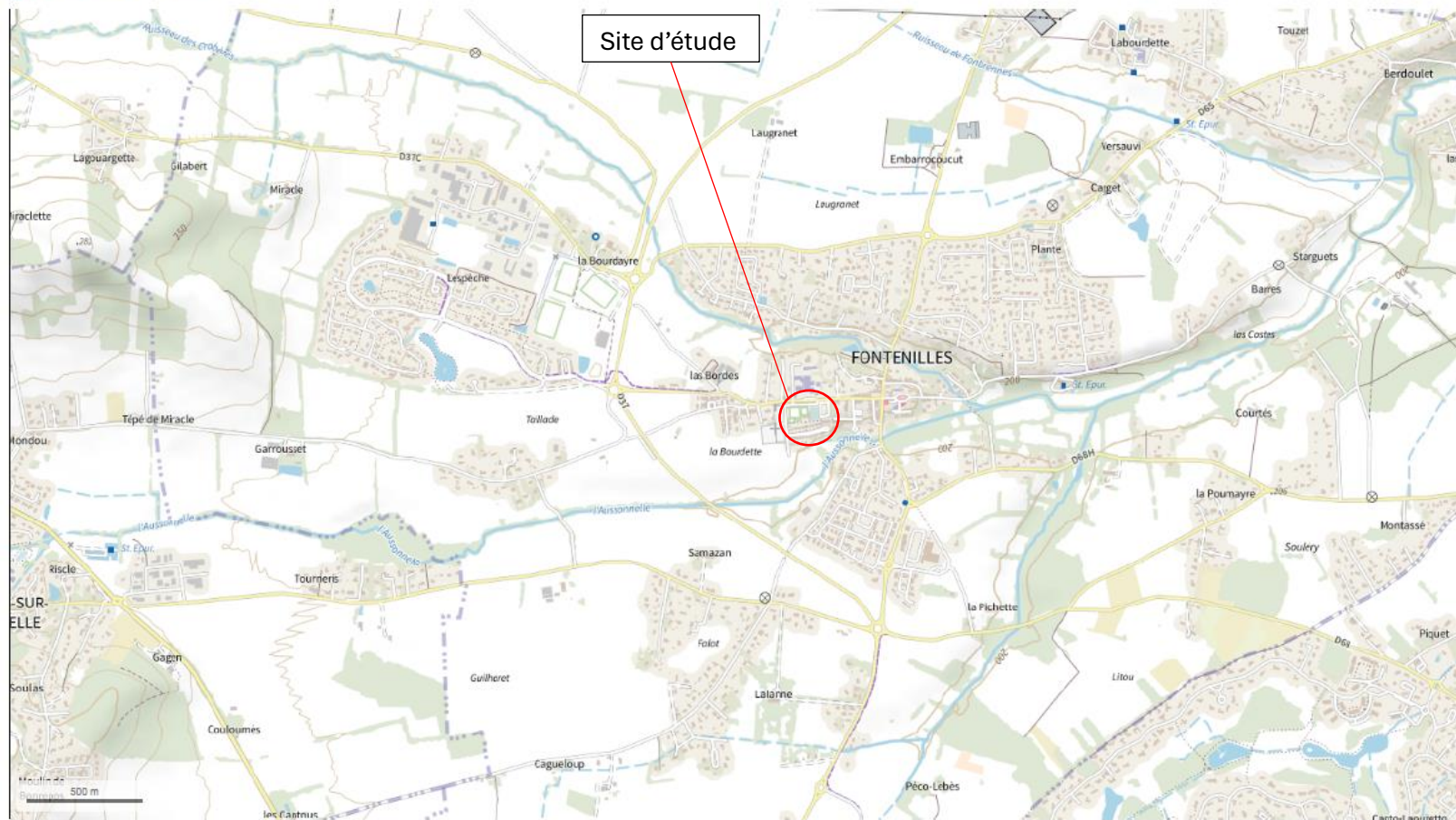
Avril 2024



Annexe 3 : Plan de situation

geoportail

Secteur Marcel Clermont

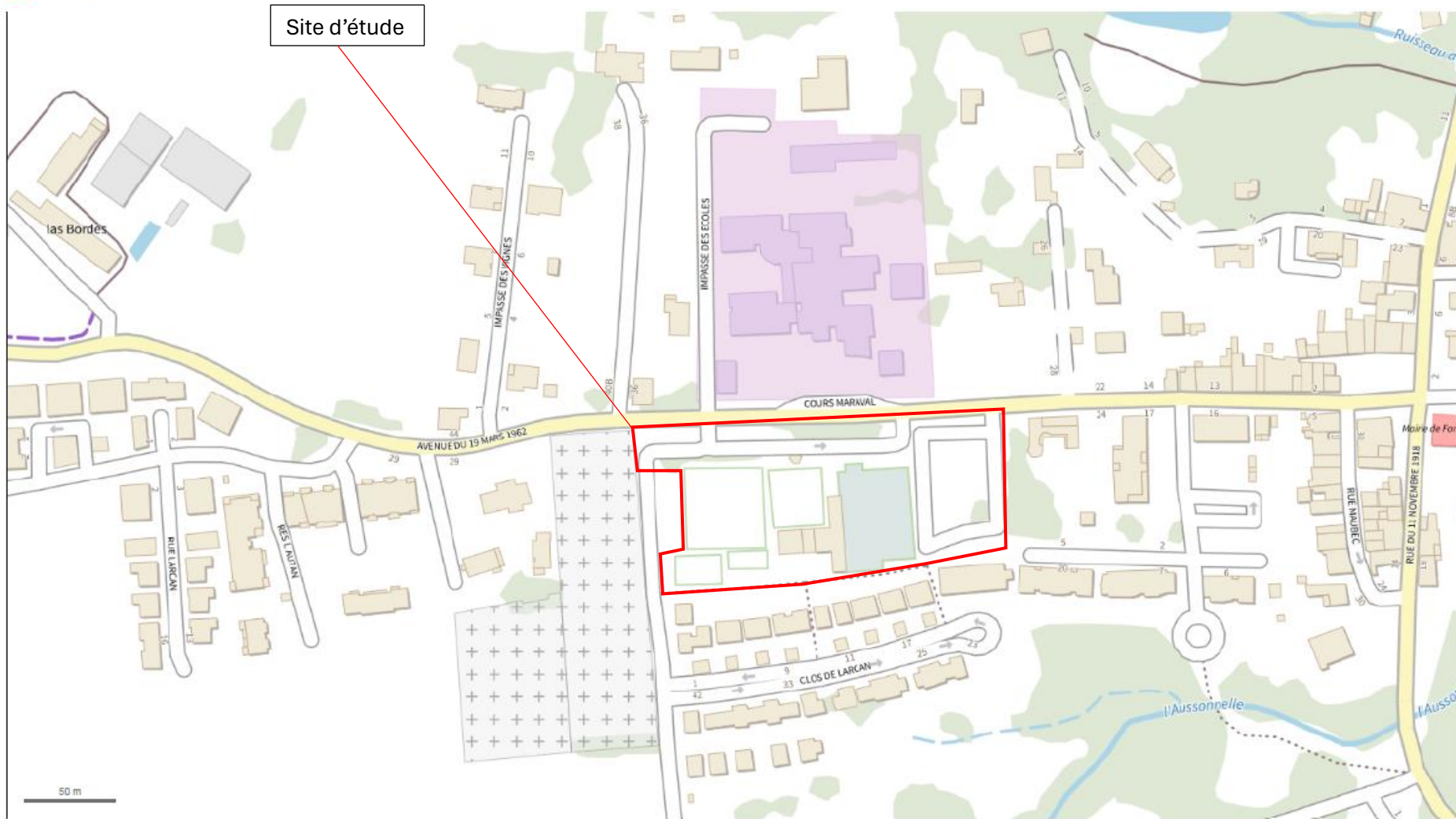


© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 1° 11' 56" E
Latitude : 43° 33' 08" N

CARTE DE SITUATION - 1/16000 - SOURCE : GEOPORTAIL





Site d'étude





Atelier
d'Aménagement et
d'Urbanisme



VILLE DE
FONTENILLES

REQUALIFICATION DU SECTEUR MARCEL CLERMONT

COMMUNE DE FONTENILLES

DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

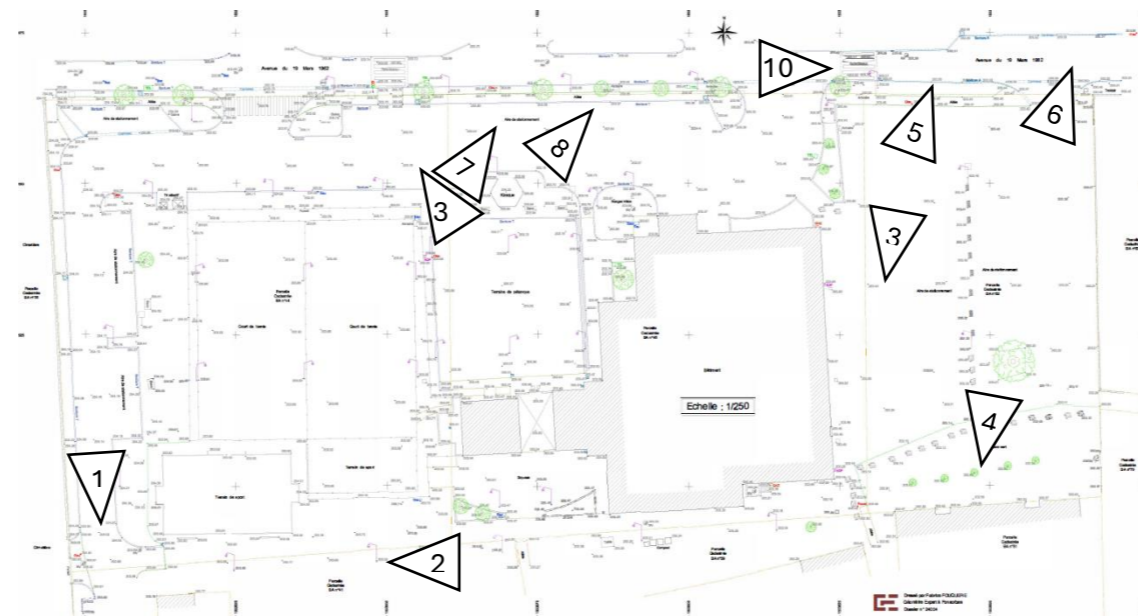
Annexe 4 - Photographies du site



Avril 2024

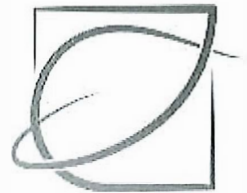


Annexe 4 : Reportage photographique du site





**Atelier
d'Aménagement et
d'Urbanisme**



VILLE DE
FONTENILLES

REQUALIFICATION DU SECTEUR MARCEL CLERMONT

COMMUNE DE FONTENILLES

DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

Annexe 5 - Plan d'aménagement



OPQIU OFFICE
PROFESSIONNEL
DE
QUALIFICATION
DES
URBANISTES



Monsieur le Maire,
Christophe TOUNTEVILLE
Avril 2024



LEGENDE

- PERIMETRE** ■ Périmètre de l'opération
- REVÊTEMENTS**
- Voie en enrobés noir
 - Voie et stationnement PMR en enrobés granulé calcaire
 - Stationnement en pavés béton à joints larges
 - Pavés : Pavé modulaire béton, largeur de joints variable pouvant être enherbé
 - Aire CM - Béton balayé
 - Cheminement champêtre : Stabilisé renforcé
 - Boulodrome : Bicouche sable
 - BRF (Bois Raméal Fragmenté)
- ESPACES VERTS**
- Prairie rustique/feuillue
 - Espace planté massif de vivaces / graminées
 - Micro-forêt : espace planté densément de petits arbres ou arbustes favorisant les refuges pour la petite faune
 - Arbre existant à conserver
 - Arbre à abattre
 - Arbre de haute tige
 - Arbre en cône
 - Arbre fruitier
- ELEMENTS STRUCTURANTS**
- Muret béton avec assise ponctuelle
 - Pas japonais
- MOBILIER**
- Arceau vélo
 - Corbeille
 - Table de pique nique
 - Banquette béton posée ou banc en bois
 - Barrière bois

MAITRE D'OUVRAGE
Mairie de FONTENILLES
2 place Sylvain Daras
31470 FONTENILLES
Tel: [REDACTED]

MAITRE D'OEUVRE
Atelier d'Aménagement et d'Urbanisme
2au
Atelier d'Aménagement et d'Urbanisme
348 [REDACTED]

Département de la Haute Garonne (31)
Requalification du secteur Marcel Clermont
Commune de Fontenilles

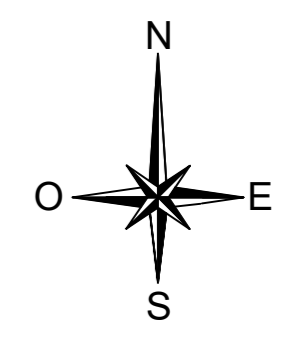


DATE	INDICE	MODIFICATIONS
Avril 2024	A	Création du fichier : PA

N° AFFAIRE	PHASE	ECHELLE	DATE	N° DE PIECE	INDICE
23-116	PA Cas par cas	1/200	Avril 2024	A5	A

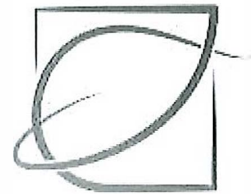


PARKING 103 PLACES
(dont 3 dépose minute)





**Atelier
d'Aménagement et
d'Urbanisme**



VILLE DE
FONTENILLES

REQUALIFICATION DU SECTEUR MARCEL CLERMONT

COMMUNE DE FONTENILLES

DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

Annexe 6 - Plan des abords du projet



OPQIBi OFFICE
PROFESSIONNEL
DE
QUALIFICATION
DES
URBANISTES



Avril 2024



Annexe 6 : Plan des abords du projet



■ Projet
■ Parcelles agricoles

CARTE DES ABORDS - DATE : 17/07/2023 – SOURCE : GOOGLE EARTH

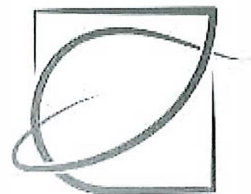
■ Équipements publics
■ Logements

■ Église classée





**Atelier
d'Aménagement et
d'Urbanisme**



VILLE DE
FONTENILLES

REQUALIFICATION DU SECTEUR MARCEL CLERMONT

COMMUNE DE FONTENILLES

DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

Annexe 7 - Projet et sites NATURA 2000



**OP
QU** OFFICE
PROFESSIONNEL
DE
QUALIFICATION
DES
URBANISTES

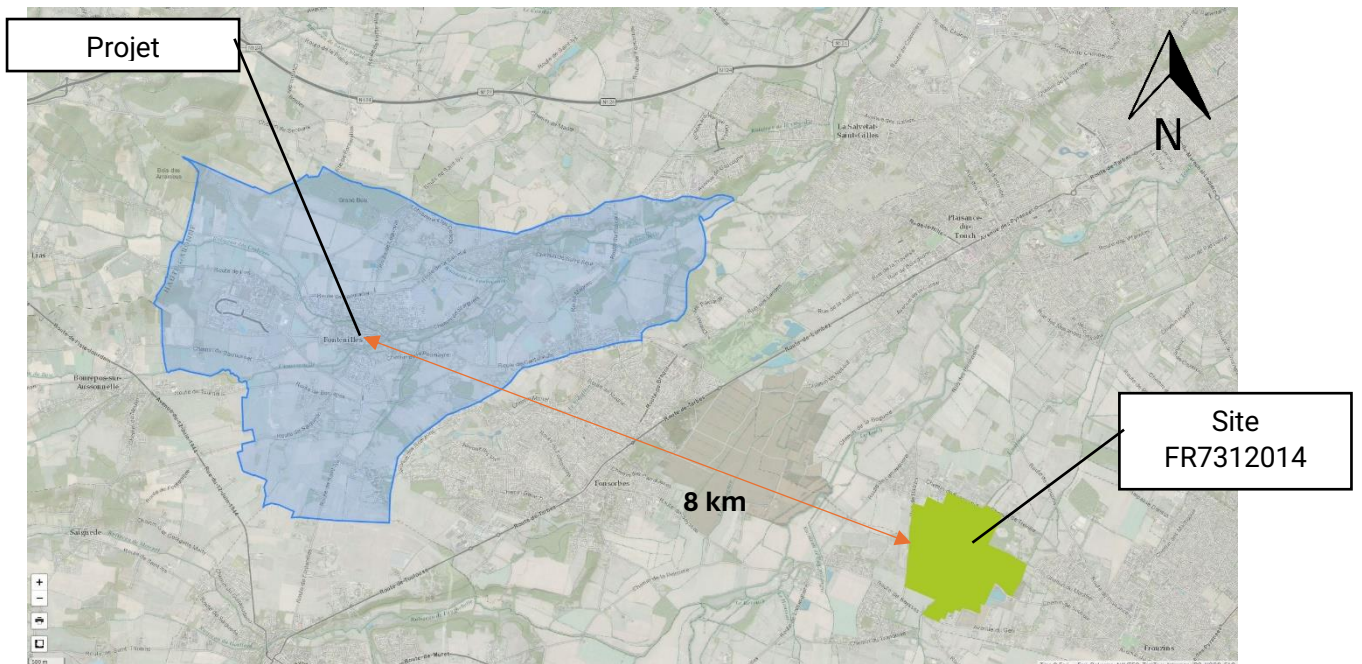


Monsieur le Maire,
Christophe TOUNTEVICH

Avril 2024



Annexe 7 : Localisation du projet par rapport aux sites NATURA 2000



CARTE LOCALISANT LES SITES NATURA 2000 À PROXIMITÉ DE LA ZONE D'ÉTUDE - SOURCE : INPN



**Atelier
d'Aménagement et
d'Urbanisme**



VILLE DE
FONTENILLES

REQUALIFICATION DU SECTEUR MARCEL CLERMONT

COMMUNE DE FONTENILLES

DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

Notice environnementale volontaire



Avril 2024



Sommaire

1. MAITRE D’OUVRAGE.....	2
2. ETAT INITIAL DU TERRAIN	2
2.1. LOCALISATION DU PROJET.....	2
2.1.1. Environnement du secteur de projet.....	3
2.1.2. Organisation spatiale de l’espace Marcel Clermont	4
2.1.3. Les documents d’urbanisme	5
2.2. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	6
2.2.1. Topographie du site.....	6
2.2.2. Nuisances et risques.....	7
2.2.3. Milieux naturels.....	8
2.2.4. Patrimoine.....	9
2.2.5. Ressource en eau.....	10
3. PRÉSENTATION DU PROJET.....	11
3.1. AMBITIONS DU PROJET	11
3.1.1. Les mobilités douces.....	11
3.1.2. Les intérêts écologiques et paysagers.....	11
3.2. SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX AMÉNAGEMENTS.....	12
3.2.1. Création d’un parc central.....	13
3.2.2. Création de parvis.....	13
3.2.3. Création de parkings arborés.....	14
4. INCIDENCES DU PROJET	15
4.1. RESSOURCES.....	15
4.1.1. Eau	15
4.1.2. Matériaux.....	15
4.1.3. Adéquation ressources/besoins	15
4.2. MILIEU NATUREL	16
4.3. RISQUES	16
4.4. NUISANCES.....	16
4.5. ÉMISSIONS	17
5. CONCLUSION	18

Notice environnementale

1. MAITRE D'OUVRAGE

Le présent projet est porté par :

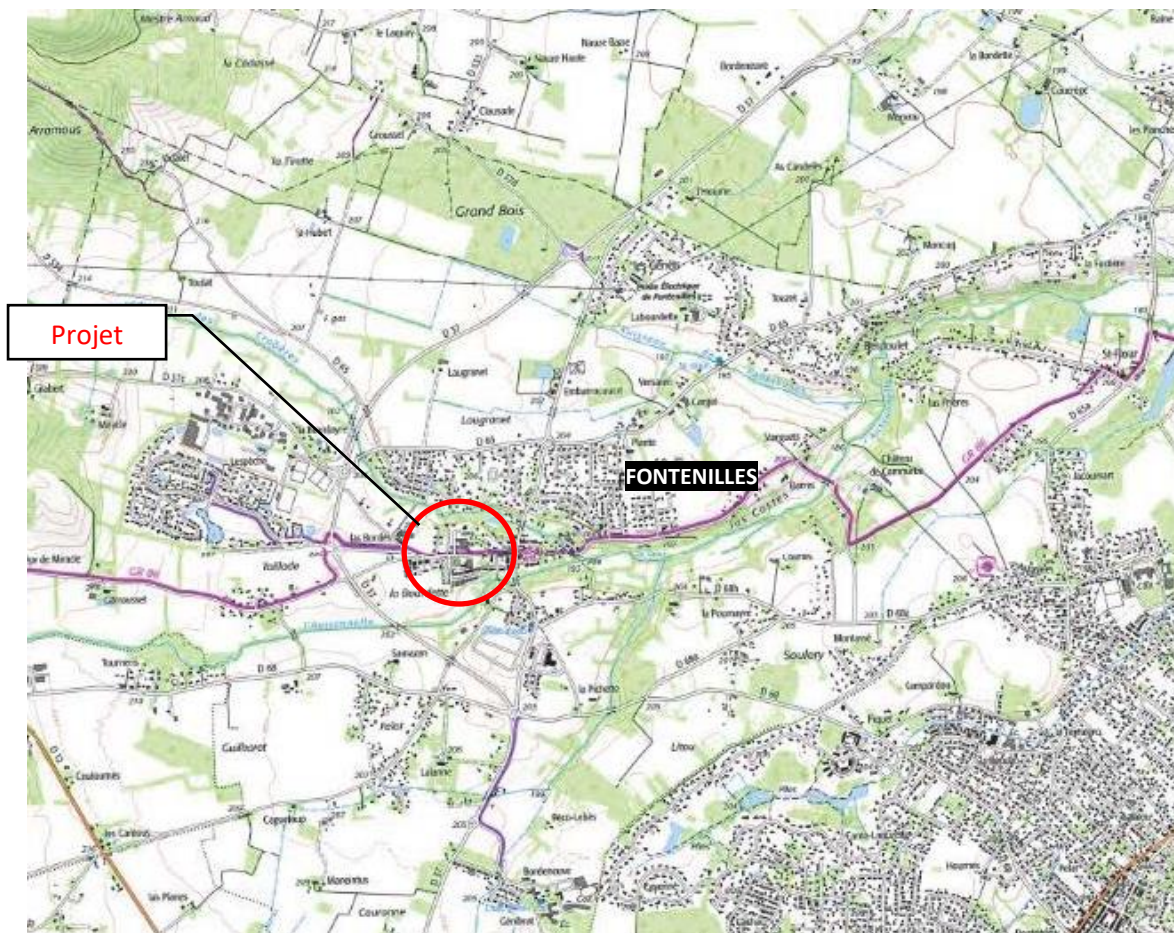
Commune de FONTENILLES (31)	SIRET : 213 101 884 000 12 ADRESSE : 2 place Sylvain Darlas 31 470 FONTENILLES REPRESENTE PAR : Monsieur le Maire Christophe TOUNTEVICH TEL : 05 61 91 55 80
------------------------------------	---

2. ETAT INITIAL DU TERRAIN

2.1. Localisation du projet

Le territoire d'étude se situe à une vingtaine de kilomètres à l'Ouest de Toulouse. Le village de Fontenilles s'est historiquement développé à la confluence de l'Aussonnelle et du ruisseau des Crabères. La commune était autrefois très rurale. Aujourd'hui, bien qu'elle s'urbanise, Fontenilles garde des paysages et une identité rurale.

À l'échelle du Grand-Ouest Toulousain, le maillage viaire est relativement bien développé permettant un accès aisé via l'usage de la voiture à Fontenilles. Bien que les modes doux se développent à l'échelle communale, Fontenilles reste très largement routière, sans desserte en transports en communs.



Plan IGN – Plan de situation - Source Geoportail.fr

2.1.1. Environnement du secteur de projet

Le site d'étude est situé le long de la RD37C ou avenue du 19 mars 1962, axe sur lequel l'église Saint Martin (classé Monument Historique) s'implante.

L'espace Marcel Clermont s'est développée sur une base rectangulaire. Cet espace est entouré de l'école la Fontaine au Nord, du cimetière à l'Ouest, d'habitats pavillonnaires mitoyens au Sud et d'habitats pavillonnaires individuels à l'Est.

Dans le cadre du périmètre de Protection des Monuments Historiques (500 m) relatif à l'église St Martin, la consultation de l'ABF est indispensable et même souhaitée afin d'enrichir la proposition d'aménagement de l'espace Marcel Clermont. Le présent projet a été soumis à l'avis de l'ABF.



2.1.2. Organisation spatiale de l'espace Marcel Clermont

L'espace Marcel Clermont, comprenant la salle polyvalente Marcel Clermont et son parking attenant, est vaste et composé de sous unités facilement repérables tant d'un point de vue géographique qu'en termes d'usages.

Les différents secteurs sont majoritairement imperméabilisés et communiquent peu entre eux. On discerne :

- L'espace de parking dédié à la salle polyvalente, à l'Est de celle-ci ;
- Le parking en épi, au Nord de la salle, entre la RD37C et la salle elle-même, sert surtout aux mouvements pendulaires liés à l'école ;
- Des espaces de jeux sont présents et occupent une très grande partie de l'espace Marcel Clermont : ils sont composés de 2 terrains de pétanque et d'un city-stade qui sont à conserver, ainsi que 2 terrains de tennis qui seront délocalisés sur la commune. L'espace libéré doit permettre la création d'un parc ;
- Un délaissé à l'arrière de la salle polyvalente, au Sud, qui est utilisé comme un espace de liaison piétonne entre les habitations existantes et les autres pôles de la commune.



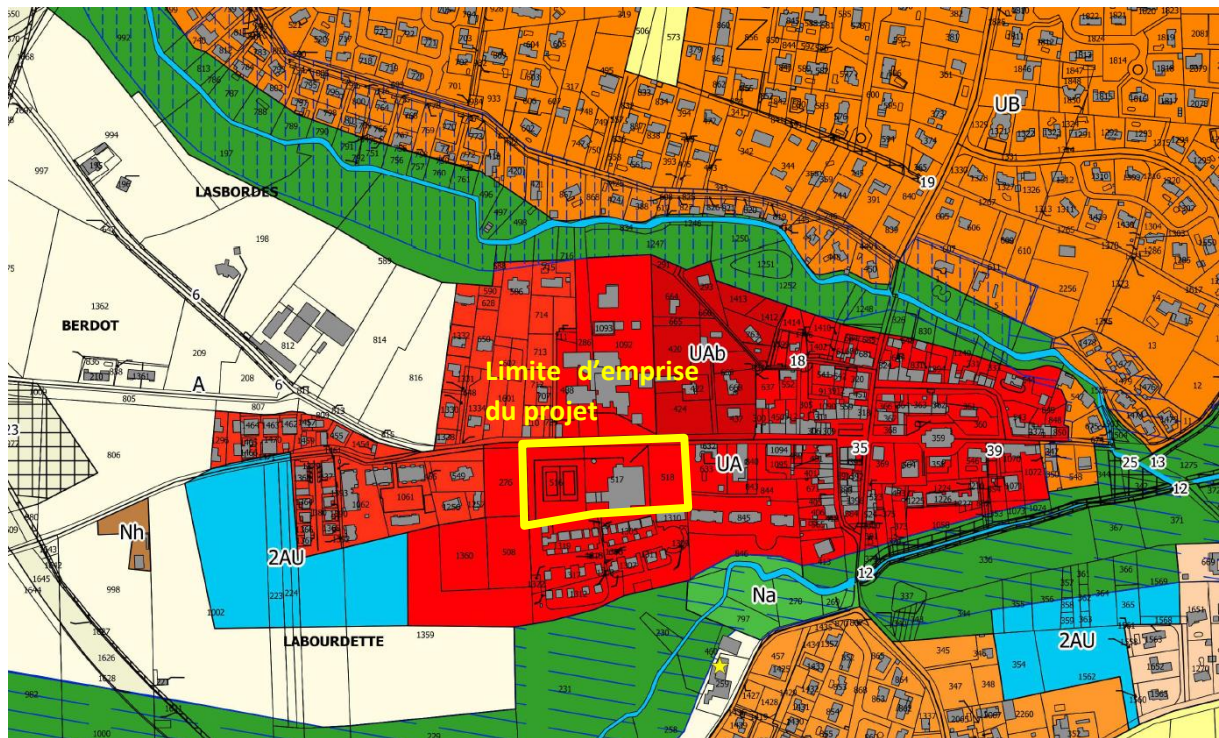
Vue aérienne des secteurs de l'espace Marcel Clermont – Source Google Earth

2.1.3. Les documents d'urbanisme

La commune de **FONTENILLES** possède un PLU approuvé en mars 2022. Le projet est situé en zone constructible UA.

Les informations littérales relatives à la parcelle :

- Référence cadastrale de la parcelle : Section BA – n° 44-45-52
- Zone du PLU : Zone UA
- Contenance cadastrale des parcelles : 12 524 mètres carrés
- Emprise projet : 11 612 mètres carrés
- Adresse de la parcelle : Avenue du 19 mars 1962 – 31470 FONTENILLES
- Servitudes : Sans objet



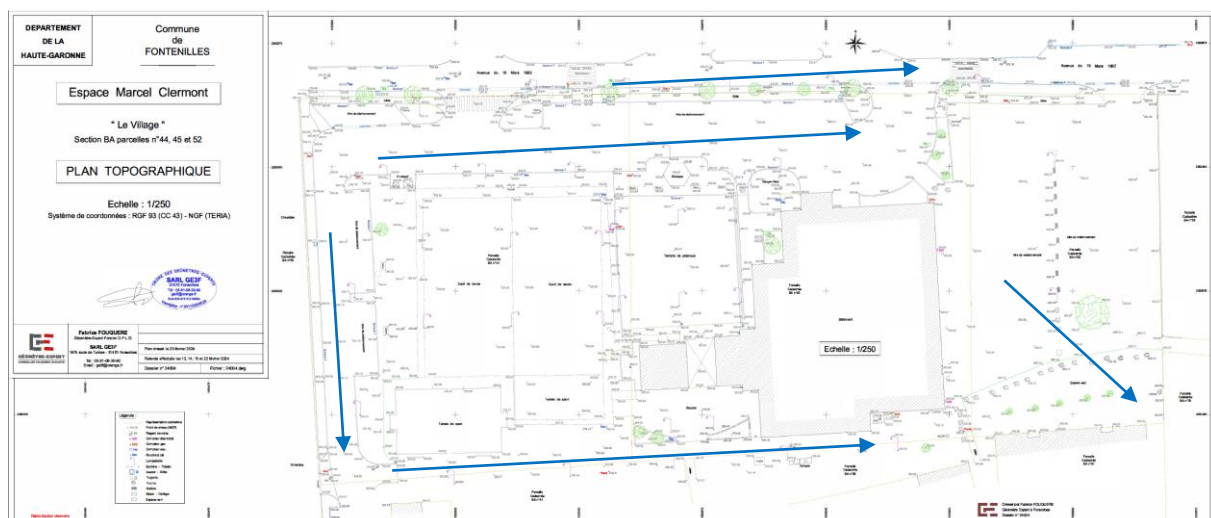
Situation du projet sur un extrait de la carte du PLU

2.2. Contexte environnemental

2.2.1. Topographie du site

La topographie générale du terrain est plane. Les voiries existantes présentent une légère pente Ouest/Est.

Les eaux pluviales de la RD37c sont collectées via des grilles, avaloirs et caniveaux. Celles des parkings « école » sont collectées via des avaloirs. Concernant les eaux ruisselant sur le parking de la salle polyvalente, elles semblent être dirigées par ruissellement gravitairement vers l'espace vert situé à l'angle Sud-Est.



Plan topographique – Source : GE Géomètre Expert

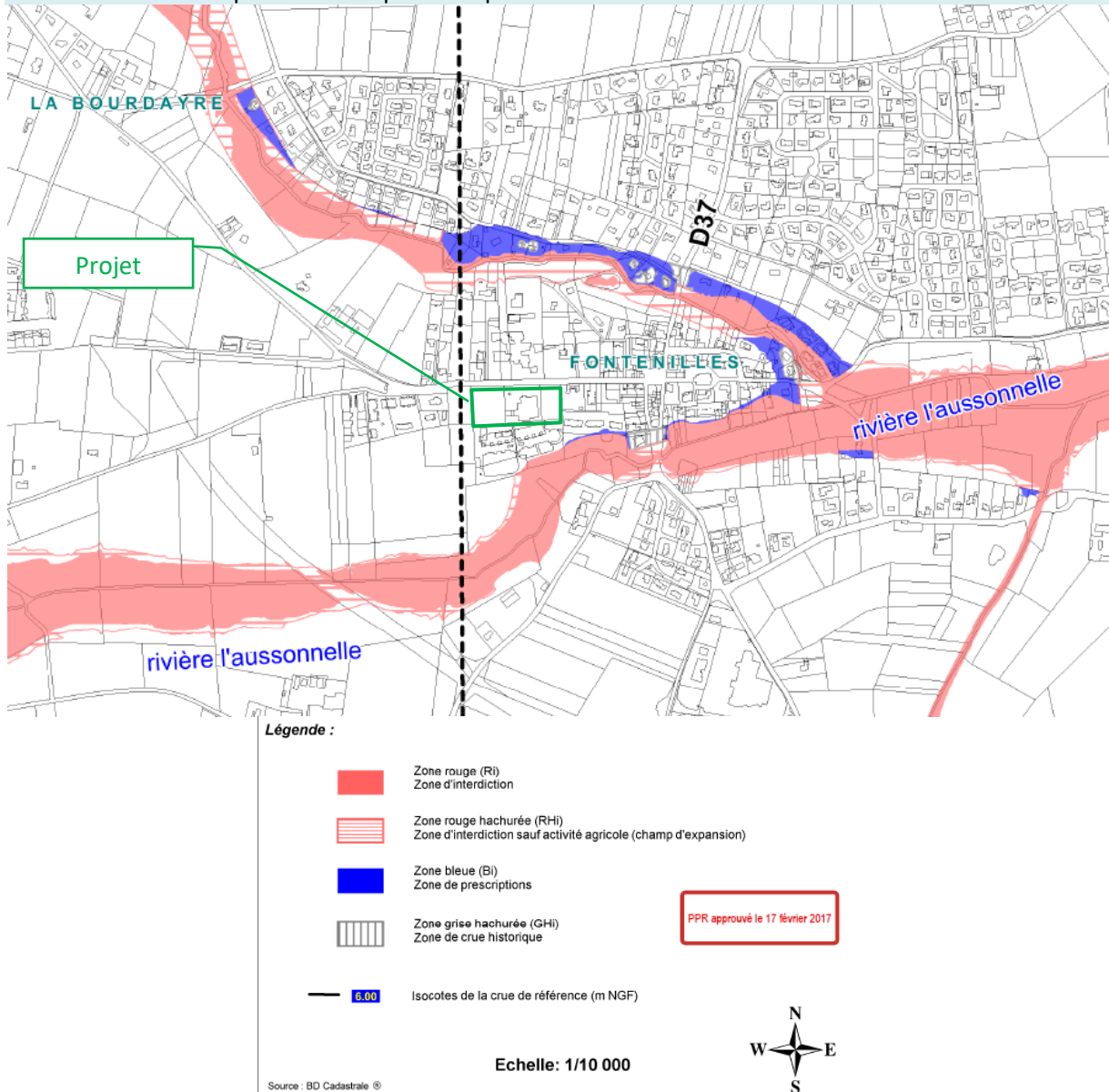
2.2.2. Nuisances et risques

La commune est soumise à l'arrêté préfectoral de classement sonore des infrastructures de transport terrestres de Haute-Garonne, en date du 18 janvier 2006. Cet arrêté concerne la RD37. Le projet n'est pas concerné par une voie bruyante.

Selon la cartographie du BRGM et BASOL, le site d'étude n'est pas concerné par un sol pollué.

La commune de Fontenilles est concernée par le Plan de Prévention du Risque Naturel d'inondation du Bassin versant de l'Aussonnelle, approuvé le 17 février 2017.

Le site d'étude n'est pas concerné par le risque inondation.



Carte du zonage réglementaire du PPRi de février 2017 – Source : ARTELIA

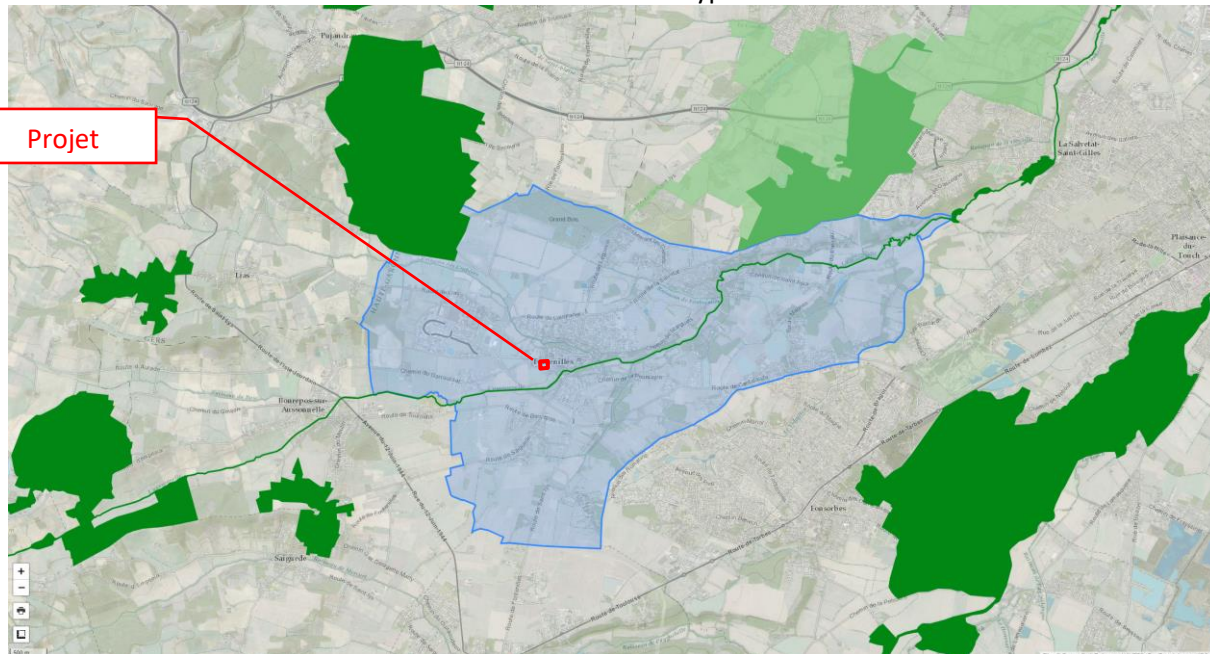
La commune de Fontenilles est concernée par le Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles de mouvements différentiels de terrain (retrait-gonflement sols argileux) : PPR Sécheresse approuvé le 22 décembre 2008.

Les constructions et aménagements devront respecter les règles en vigueur au regard des règles constructives (fondations, drainage éventuel...).

2.2.3. Milieux naturels

La commune de Fontenilles est concernée par deux périmètres de Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

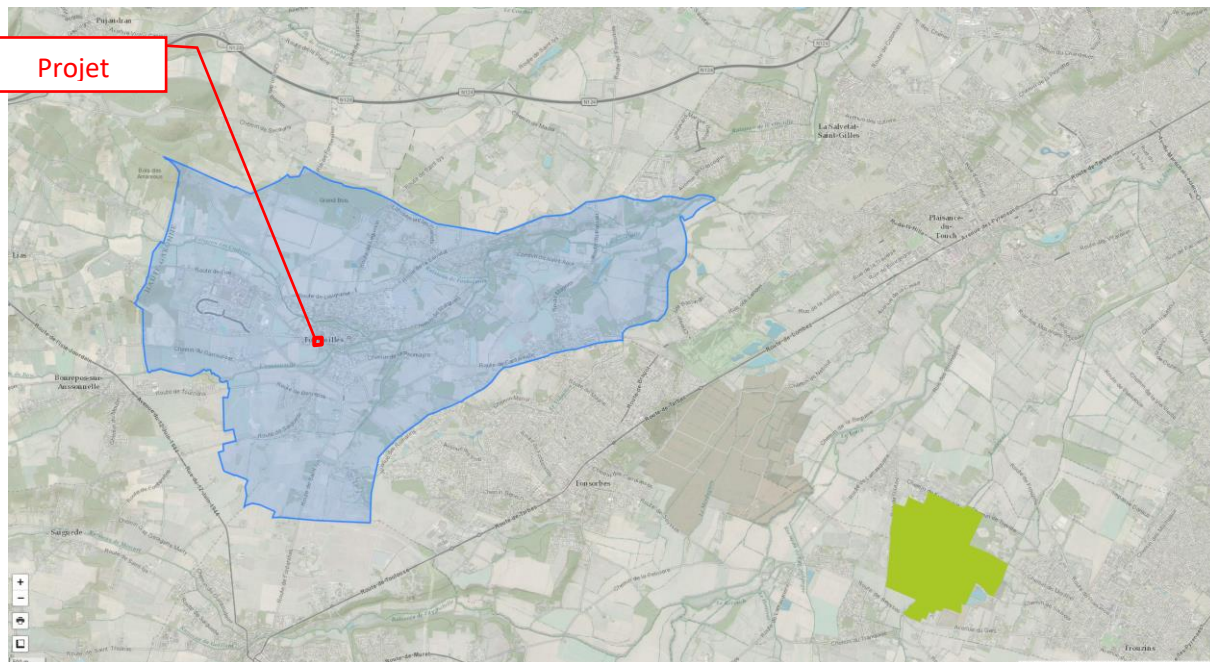
Le site d'étude se localise à environ 170m de la ZNIEFF de type I n°730030457 « Cours de l'Aussonnelle et rives » et à environ 2km de la ZNIEFF de type I n°730030470 « Bois des Arramous ».



Carte de localisation des ZNIEFFs les plus proches – Source : INPN

La commune de Fontenilles n'est concernée par aucun arrêté de Biotope, ni site NATURA 2000.

Le site NATURA 2000 le plus proche est situé à plus de 8km du site d'étude. Il s'agit du site FR7312014 "Vallée de la Garonne de Muret à Moissac" - Directive Oiseaux.



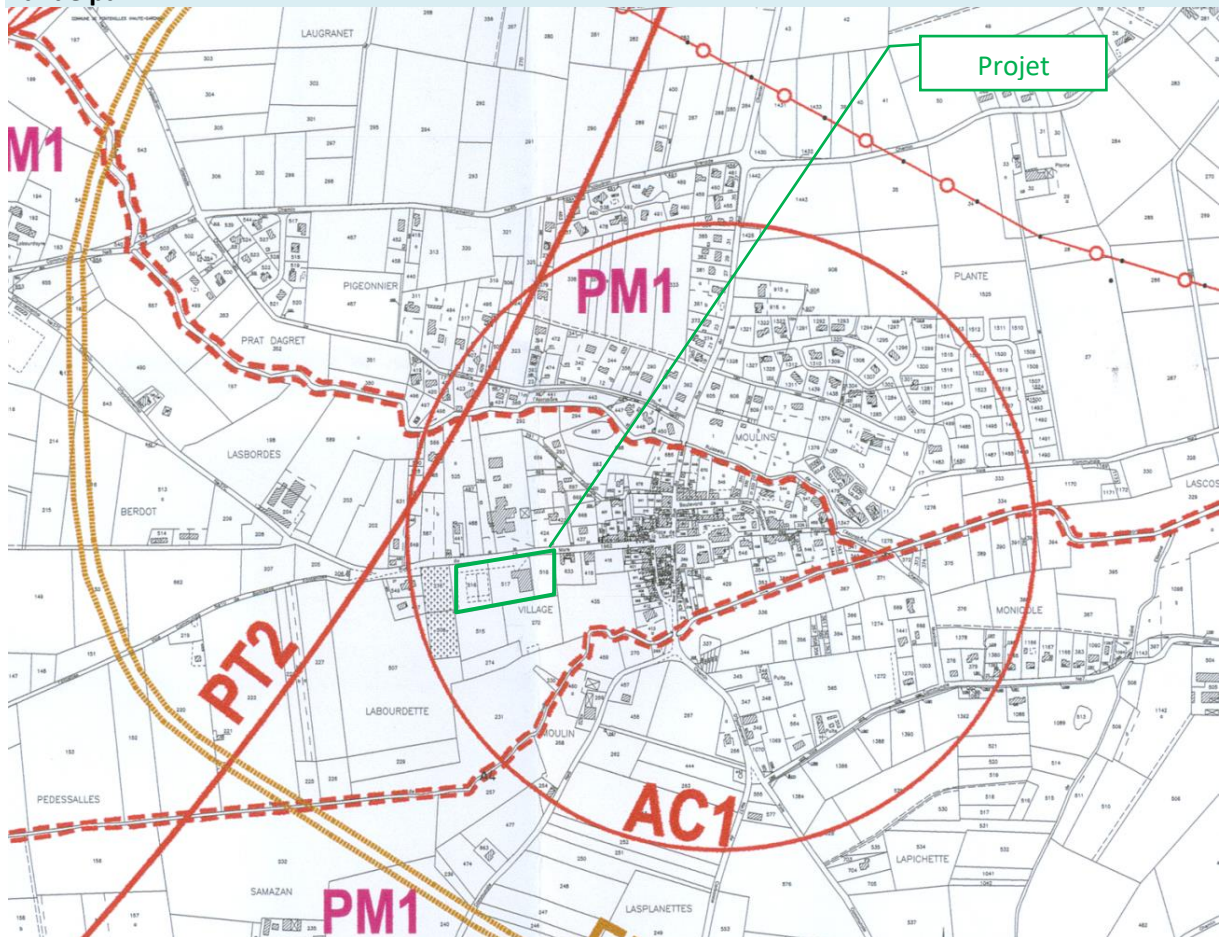
Carte de localisation des sites NATURA 2000 les plus proches – Source : INPN

Concernant les zones humides : le secteur d'étude est à ce jour entièrement aménagé et en partie bâti (remaniement des sols). La modélisation INRAE 2023 classe ce secteur en zone non humide.

2.2.4. Patrimoine

Vestige du XIIIème, l'église Saint Martin de style gothique est inscrite à l'inventaire des monuments historiques par arrêté du 25/06/1979. Une servitude de protection AC1 est présente autour de cette église (distance de 500m). Le projet est inclus dans ce cercle de servitude. À ce titre, le projet sera soumis à l'avis de l'ABF dans le cadre de l'instruction du permis d'aménager.

Des échanges préalables avec lui ont déjà eu lieu, permettant de présenter à ce jour un plan masse validé par l'ABF.



LEGENDE

- A4 Servitudes de libre passage des engins mécaniques
- AC1 Servitudes de protection des monuments historiques
- EL11 Servitudes relatives aux interdiction d'accès des propriétés riveraines des routes express et déviations d'agglomérations
- I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et distribution de gaz
- I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- PM1 Servitudes relatives au plan de prévention des risques naturels prévisibles (risque sécheresse sur l'ensemble de la commune)
- PT2 Servitudes de protection contre les obstacles
- T5 Servitudes aéronautiques de dégagement

Extrait du plan des servitudes d'utilité publique – Source : PLU

2.2.5. Ressource en eau

La commune est classée en Zone de Répartition des Eaux ZRE 3101 (Arrêté préfectoral n° 38 du 05 mars 1996 - Annexe A).

Les prélèvements d'eau éventuels devront respecter les seuils en vigueur.

Le site d'étude n'est concerné par aucun périmètre de protection d'un captage d'eau potable.

Le site d'étude ne compte aucun cours d'eau, ni fossé. Le site est situé entre 2 cours d'eau, à l'image du développement du centre-bourg :

- Au Sud : L'Aussonnelle, de code O21-0400, situé à 140m à vol d'oiseau du site d'étude ;
- Au Nord : le Ruisseau des Crabères, de code O2100510, situé à 290m à vol d'oiseau du site d'étude.

Le cours d'eau le plus proche, situé au Sud du projet, est le Riou de code O2090530, affluent direct de la Garonne. Ces cours d'eau ne sont ni des réservoirs biologiques, ni des cours d'eau en très bon état.

Les masses d'eau superficielles concernées sont :

- La masse d'eau FRFR154 « L'Aussonnelle ». Le SDAGE Adour-Garonne 2022-2027 donne les objectifs suivants pour cette masse d'eau, fortement modifiée :

2022-2027 Objectif de l'état écologique : **Objectif moins strict**
 Eléments de qualité à l'origine de l'exemption : I2M2 (invertébrés), Indice bio. diatomées, Indice Poisson Rivière, Nutriments, Oxygène, Polluants spécifiques, T°C
 Type de dérogation : Raisons techniques

2022-2027 Objectif de l'état chimique (Sans molécules ubiquistes) : **Bon état 2039**
 Paramètre(s) à l'origine de l'exemption : Acide sulfonique de perfluoro, Sulfonate de perfluorooctane
 Type de dérogation : Raisons techniques

- La masse d'eau FRFR154_1 « Ruisseau des Crabères ». Le SDAGE Adour-Garonne 2022-2027

2022-2027 Objectif de l'état écologique : **Objectif moins strict**
 Eléments de qualité à l'origine de l'exemption : I2M2 (invertébrés), IBMR (macrophytes), Indice Poisson Rivière, Nutriments, Oxygène, Polluants spécifiques, T°C
 Type de dérogation : Raisons techniques

2021 Objectif de l'état chimique (Sans molécules ubiquistes) : **Bon état 2015**

donne les objectifs suivants pour cette masse d'eau, fortement modifiée :

La masse d'eau souterrain concernée par les eaux de pluies réinfiltrées sera la masse d'eau RFG087 "Moyenne terrasse de la Garonne rive gauche entre le piémont pyrénéen et la confluence du Gers". Le SDAGE Adour-Garonne 2022-2027 donne les objectifs suivants pour cette masse d'eau, subissant une pression forte diffuse (nitrates d'origine agricole et pesticides) :

2021 Objectif de l'état quantitatif : **Bon état 2015**

2022-2027 Objectif de l'état chimique : **Objectif moins strict**
 Paramètre(s) à l'origine de l'exemption : Métazachlore ESA, Metolachlor ESA, Nitrates
 Type de dérogation : Raisons techniques

3. PRÉSENTATION DU PROJET

3.1. Ambitions du projet

L'espace Marcel Clermont est un **lieu à fort potentiel** offrant de nombreuses activités et services de proximité. Aujourd'hui, les **espaces** sont tous **sectorisés** et communiquent peu entre eux. L'objectif est de retravailler les espaces en les traitant comme un ensemble. Il faut que cet endroit clé de la ville trouve sa propre **identité urbaine et paysagère**.

3.1.1. Les mobilités douces

L'un des premiers objectifs est de **développer un maillage piétonnier** afin de connecter les différents espaces entre eux. Supprimer les dénivelés, bordures ou autres obstacles sera aussi une priorité afin d'ouvrir l'espace et de le rendre accessible à tous. La volonté est de développer un **cadre de vie agréable et végétalisé** pour les modes doux.

La place des automobilistes est repensée : l'usage est nécessaire et sera conservé (absence de desserte en transports en commun et ville qui s'est développée en longueur) ; toutefois, les emprises dédiées à la voirie et aux stationnements seront réduites au profit des modes doux et du végétal.

3.1.2. Les intérêts écologiques et paysagers

L'espace Marcel Clermont est **aujourd'hui très largement imperméabilisé**.

L'absence d'arbre, couplée aux revêtements imperméables amplifient l'effet d'îlot de chaleur urbain et accentuent aussi les phénomènes de ruissellement des eaux de pluie. En effet, en l'état, le sol n'infiltrer pas l'eau.

L'empreinte écologique d'un aménagement est aujourd'hui un enjeu important. À ce titre, l'aménagement de l'espace Marcel Clermont a fait l'objet d'une étude écologique et paysagère, dans laquelle de nombreux facteurs sont entrés en jeu, l'objectif étant d'améliorer le cadre de vie des habitants.

 **Volonté de désimpermeabiliser les sols. La désimpermeabilisation permet :**

- > d'infiltrer en partie les eaux de pluie
- > de limiter la saturation des réseaux
- > de réalimenter les nappes
- > de réduire les îlots de chaleur urbain

 **Volonté d'insérer du végétal, afin de permettre :**

- > un rafraîchissement passif de la place
- > l'amélioration du confort thermique durant la période estivale
- > un enrichissement de la biodiversité
- > un cadre paysager valorisant le centre-bourg et l'église classée

 **Volonté d'utiliser des matériaux de couleur claire, afin de :**

- > réduire la réverbération de la chaleur
- > réduire la température de surface

Une **trame verte structurante** accompagnera les axes principaux. Elle permettra de **lutter contre les îlots de chaleur urbain**, tout en favorisant la **biodiversité et la qualité paysagère** du site.

3.2. Synthèse des principaux aménagements

Ce projet porte sur la **requalification de l'espace Marcel Clermont**. Les parkings en enrobé ont laissé place à des **places de parkings végétalisés et perméables**. La suppression des terrains de tennis a permis la **création d'un parc arboré**.

La volonté d'aménagement de ce projet est de **connecter les différents espaces par des allées piétonnes structurantes**. L'idée est de trouver une identité commune à l'ensemble du projet tout en gardant les spécificités de chaque lieu.

Les cheminements seront conformes aux normes d'accessibilité.



Aujourd'hui



Demain

3.2.1. Création d'un parc central

La mairie de Fontenilles a l'ambition de **renaturer le cœur de bourg grâce à la création d'un parc**. À plus long terme, ce parc sera **connecté au parc existant de la Cazalère** favorisant la création d'une trame verte à l'échelle communale.



Vue depuis la voie technique vers le parc

Le parc de l'espace Marcel Clermont se veut être un **lieu de convivialité et de promenade** résilient. La plantation de nombreux **arbres d'essences locales et variées** a pour but de lutter contre les îlots de chaleur urbains tout en s'adaptant à son territoire. Ce parc doit permettre la cohabitation des différents usagers avec la biodiversité au sens large. Quelques mobiliers urbains seront mis en place pour une meilleure appropriation des habitants au nouvel espace créé.

Une **micro-forêt** sera plantée afin de créer un espace densément végétalisé où la faune et la flore pourront se développer et agir pour la planète en réduisant les concentrations de particules fines et en favorisant le retour de la biodiversité en ville. Des **prairies rustiques et fleuries** seront semées afin de recréer un écosystème riche et équilibré limitant également l'intervention humaine (entretien réduit).

Au-delà des enjeux environnementaux, le parc répond aussi à des enjeux paysagers, sociaux et économiques. Les différents aménagements seront un support de **sensibilisation** pour les générations actuelles et à venir et apporteront une plus-value à l'espace Marcel-Clermont.

3.2.2. Création de parvis

Le **parvis central** au droit de l'entrée de l'espace Marcel Clermont offre un **espace convivial et ombragé** où les visiteurs pourront se retrouver ou patienter dans un endroit agréable et frais. L'espace sera largement ouvert et de même niveau afin de faciliter l'accès pour tous les usages (Personnes à Mobilités Réduites, personne avec chariot ou poussette...). Le choix et la perméabilité

du revêtement sont travaillés de concert dans le but d'adapter les lieux aux usages tout en répondant à des enjeux fonctionnels, paysagers et environnementaux.

Le maintien d'une sortie véhicule depuis le parking permet une **circulation fluide du parking de l'école** vers la route départementale. Le parvis étant dimensionné pour accueillir la circulation de véhicules, pourra aussi accueillir diverses manifestations comme la venue de foodtrucks ou autres animations.



3.2.3. Création de parkings arborés

Dans le cadre du réaménagement de l'espace Marcel Clermont, il était nécessaire de conserver des stationnements sur le site. Les parkings ont été retravaillés afin d'**optimiser le nombre de stationnements tout en répondant aux enjeux environnementaux et paysagers actuels**.

L'utilisation de **revêtements drainants** permet d'infiltrer les eaux de ruissellement dans le sol. La **plantation d'arbres de haute tige** permet, quant à elle, de rompre l'effet d'îlot de chaleur urbain en apportant de l'ombre. De même, des **prairies fleuries** seront semées : en plus des bienfaits qu'elles apportent pour la biodiversité, l'entretien est limité à une fauche annuelle ; cela réduit largement l'intervention humaine.



4. INCIDENCES DU PROJET

4.1. Ressources

4.1.1. Eau

Le projet ne prévoit pas d'utiliser de l'eau autre que pour les besoins d'arrosage et de nettoyage. Les usages existants au droit de la salle polyvalente seront inchangés. Un réseau d'arrosage permettra de fournir de l'eau les premières années aux nouveaux arbres plantés dans le cadre des aménagements projetés. Les essences retenues seront adaptées au climat local. À ce titre, les besoins seront réduits avec le temps jusqu'à devenir nuls. Les impacts du projet sur la consommation d'eau potable sont jugés négligeables.

Le projet ne prévoit pas de pompage en phase définitive, ni d'injection directe d'eaux dans la nappe.

Pendant la phase travaux, aucune eau d'exhaure ne sera à gérer, aucun sous-sol ou tranchée profonde n'étant envisagée.

4.1.2. Matériaux

Le projet prévoit la démolition des revêtements des parkings existants, ainsi que des terrains de tennis, du kiosque et de quelques murets. Les analyses obligatoires à réaliser en amont de tout travaux de démolition permettront de déterminer si des matériaux pourront être réutilisés sur site ou sur d'autres chantiers à proximité.

Les aménagements projetés ne prévoient pas de déblais et/ou remblais importants. L'objectif du projet étant d'ouvrir l'ensemble de l'espace et de le rendre accessible à tous, un équilibre déblais/remblais sera recherché.

L'étude de sol qui sera réalisée au droit du site d'étude permettra de déterminer si les déblais pourront être réutilisés sur site dans le cadre des travaux (structures de voiries, remblais de tranchées, terres végétales...). Dans le cas contraire ils seront évacués en site agréé.

La réalisation des venelles, parvis et parkings, ainsi que du parc et des autres espaces verts nécessitera un apport de matériaux. Des carrières locales seront privilégiées.

4.1.3. Adéquation ressources/besoins

Concernant la ressource en eau potable, se référer au paragraphe « Eau » précédent.

Concernant les ouvrages de traitement existants des eaux usées :

- Le projet ne prévoit aucune modification quant à l'usage de la salle polyvalente. Les impacts du projet sur ces ouvrages seront donc nuls.

Concernant la ressource électrique :

- Le projet prévoit la reprise de l'éclairage existant jugé obsolète (au droit des tennis particulièrement). Des appareils plus récents et donc plus économes et résilients seront mis en place

- Le projet prévoit le pré-équipement de places de stationnement IRVE (places électriques). Lorsque la commune équipera ces places de bornes IRVE, une alimentation électrique sera nécessaire. La puissance de raccordement et les impacts de celui-ci sur le réseau électrique existant sera étudié par ENEDIS.

4.2. Milieu naturel

Le projet s'intègre en lieu et place de bâtiments existants récents et occupés, qui ne semblent pas susceptibles d'héberger des espèces anthropiles.

Les arbres existants seront conservés, excepté le chêne présent au droit du parking M. Clermont jugé en mauvais état sanitaire. Un balisage et une protection de ces arbres seront mis en place en amont des travaux pour garantir leur préservation.

Le projet ne compte à ce jour aucun espace susceptible de permettre la nidification, reproduction et/ou nidification d'oiseaux ayant justifié la désignation du périmètre Natura 2000 présent à plus de 8 km du site d'étude. Le site Biodiv'Occitanie ne compte pas d'observation d'oiseaux protégés au droit du secteur d'étude. Une étude d'incidences simplifiée sera réalisée dans le cadre de l'élaboration du Dossier Loi sur l'Eau.

Le projet créé un véritable « parc urbain », intégrant le végétal comme un matériau à part entière, permettant une restauration de la continuité écologique sur le territoire communal (création d'une trame verte en lien avec le parc existant de la Cazalère), une amplification de la biodiversité et des fonctions écologiques liées (plantation de nouvelles essences locales adaptées au climat, création d'une micro-forêt...).

4.3. Risques

Le site d'étude est concerné par le risque sécheresse. À ce titre, les modalités d'aménagement seront conformes au règlement et normes en vigueur (fondation, drainage...).

Pour cela, la future étude géotechnique relative au projet devra intégrer ce risque. Les obligations et recommandations qui y seront mentionnées seront prises en compte dans les phases de conception et de réalisation du projet.

Un diagnostic sur les arbres existant a été réalisé : seul le chêne présent au sein du parking M. Clermont est jugé en mauvais état. Il sera abattu et remplacé. Les arbres restants seront conservés et protégés en phase travaux. Une centaine de nouveaux arbres seront plantés dans le cadre des aménagements paysagers de l'espace Marcel Clermont.

Concernant le risque inondation, le site d'étude est situé en dehors des zones à risque liés au débordement des 2 cours d'eau présents au Nord et Au Sud de site.

4.4. Nuisances

Les nuisances seront majoritairement connues en phase chantier : nuisances sonores, augmentation du trafic d'engins, envol de poussières, nuisances olfactives lors des phases de revêtement, vibrations... Ces incidences seront ponctuelles et temporaires, même localisées pour certaines. Certaines nuisances pourront être réduites (arrosage pour limiter l'envol de poussières par exemple,

choix d'engins pneumatiques pour réduire le bruit, choix de plages horaires pour limiter les nuisances sonores...).

En phase d'exploitation, le projet prévoit la création d'un véritable parc ombragé en lieu et place de 2 terrains de tennis qui seront délocalisés. La salle polyvalente sera quant à elle conservée en activité pendant la durée du chantier. L'offre en place de stationnement sera conforme à l'existant. Toutefois, ces places seront matérialisées et réalisées en revêtement perméables. Elles seront également ombragées, permettant d'améliorer le confort des usagers tout en intégrant le stationnement dans le nouveau paysage qualitatif du site.

Le projet prévoit l'aménagement de cheminements piétons, en lien avec les tracés existants, permettant d'offrir aux futurs habitants un déplacement « modes doux » en alternatif de la voiture.

Concernant le bruit, le site d'étude est à ce jour concerné par les nuisances sonores de la RD37c, et par celles provenant des cours de récréation de l'école voisine et de l'usage des boulodromes. L'aménagement prend en compte cette nuisance en intégrant une trame verte épaisse le long de la RD37c permettant d'offrir un écran sonore et visuel entre le parc « de loisir » et la route.

Concernant les émissions lumineuses, le site connaît à ce jour des émissions avec des candélabres positionnés le long de la RD37c et au droit des terrains de tennis, boulodromes et parkings. Le projet prévoit un éclairage au droit des futurs parkings et des cheminements afin de répondre à l'accessibilité « PMR ». Ces équipements n'éclaireront pas vers le ciel. Des plages d'extinction nocturne pourront être mises en place dans le cadre du projet.

4.5. Émissions

En phase chantier, les travaux, notamment ceux de démolition, vont générer des déchets non dangereux, et potentiellement inertes et/ou dangereux. Cette production sera temporaire et la filière "déchet" sera prise en charge conformément aux textes en vigueur (plan de retrait de l'amiante...). Comme indiqué précédemment, la réutilisation de certains matériaux sera étudiée après analyses des produits de démolition.

En phase d'exploitation, le projet permet de désimperméabiliser 3 174 m² (soit 47% de la surface imperméabilisée initiale). La réalisation de places de parkings perméables permet de répondre au SDAGE Adour-Garonne et offre une infiltration à la source, permettant une recharge des eaux souterraines et garantissant une meilleure qualité des eaux infiltrées.

En termes de rejets d'eaux usées, l'usage de la salle polyvalente sera inchangé.

La création d'un véritable parc arboré et de parkings ombragés va permettre une réduction de la pollution de l'air (rôle épuratoire des arbres).

5. CONCLUSION

Le projet a été construit dans un objectif d'offrir une identité urbaine et paysagère de l'espace Marcel Clermont.

La volonté de créer un véritable "parc de loisirs" tout en limitant l'artificialisation des sols permet d'inscrire le projet dans une démarche environnementale vertueuse : restauration de la continuité écologique, amplification de la biodiversité et des fonctions écologiques liées (plantation de nouvelles essences locales adaptées au climat, création d'une micro-forêt, infiltration des eaux de pluie...).

La mise en œuvre de mesures d'évitement et de réduction permet de construire un projet où le paysage et l'environnement sont mis en valeur. Nous les résumons ci-après :

Mesures d'évitement :

- Protection des arbres conservés en phase chantier,
- Adaptation des revêtements et des techniques de chantier afin de limiter l'atteinte portée aux racines des arbres existants.
- Balisage des zones à préserver en début de chantier

Mesures de réduction :

- Adaptation du calendrier de travaux (bruit, poussières, travaux les plus lourds en dehors des périodes de nidification des oiseaux...)
- Programme de plantation permettant de remplacer les arbres abattus et d'offrir une trame verte et des îlots de fraîcheur au sein du projet
- Plantation d'une bande verte longeant l'av. du 19 mars 1962 permettant de faire écran à la circulation et aux nuisances sonores associées, tout en offrant une avenue qualitative donnant sur l'Église classée
- Création de la majorité des places de stationnement en revêtement perméable pour limiter la minéralisation des sols
- Aménagement de système de gestion des eaux pluviales par infiltration pour partie

Mesures d'accompagnement :

- Enherbement des espaces verts via une prairie rustique favorable au développement de la biodiversité
- Définition d'une palette végétale : essences devant s'adapter au climat actuel et futur